



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par la soussignée, directrice générale de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 9 juin 2026, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2026-0023 60-62, 382^e Avenue	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 2,1 m dans la marge latérale droite de 5 m calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-313.
DDM 2026-0027 1044, chemin des Hauteurs	Autoriser, pour le lot projeté, que celui-ci ait un frontage sur rue de 46,28 m plutôt que 50 m.
DDM 2026-0029 429, 305^e Avenue	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète de 3,1 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-324.
DDM 2026-0032 191, rue du lac à l'Anguille	Autoriser, pour l'agrandissement projeté, que celui-ci empiète d'au maximum 2,7 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-216.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 5 juin 2026, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 20 mai 2026.

Anne-Claire Robert
Directrice générale

/mp